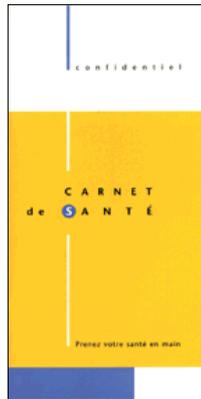


Penser à amener :

- La carte vitale (sur laquelle est portée le nom du patient) en cours de validité et l'attestation vitale
- Votre carte de mutuelle



- Le carnet de santé du patient
- Les éléments de votre dossier médical



- Les cahiers ou évaluations de votre enfant

